

Ministry of Education

Teaching Policy and Standards Branch
13th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
Tel.: 416-325-7744
Fax.: 416-326-1113
TTY: 416-325-3408

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des
normes en matière d'enseignement
13e étage, Édifice Mowat
900 Rue Bay
Toronto ON M7A 1L2
Tél.: 416-325-7744
Télééc.: 416-326-1113
TTY: 416-325-3408

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation, conseils scolaires de district
Directrice, Direction des écoles provinciales

EXPÉDITEUR : Paul Anthony, directeur
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement

DATE : Le 26 octobre 2011

OBJET : **Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant – 2012-2013**

Le ministère de l'Éducation est fier d'annoncer le Programme d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (PALPE) pour l'année scolaire 2012-2013.

Le PALPE est un programme axé sur des projets et destiné au personnel enseignant chevronné titulaire de classe. En voici les trois objectifs :

- appuyer les enseignantes et enseignants chevronnés qui entreprennent un projet autonome de perfectionnement professionnel avancé en vue d'améliorer l'apprentissage et le développement des élèves;
- développer les compétences en leadership des titulaires de classe qui souhaitent partager leur apprentissage et leurs pratiques exemplaires;
- faciliter l'échange de connaissances.

Nous vous demandons de partager avec le personnel enseignant les renseignements concernant cette occasion d'apprentissage professionnel. Un dépliant au sujet du PALPE a été envoyé à toutes les écoles de l'Ontario pour promouvoir le programme. Les enseignantes et enseignants intéressés sont invités à présenter une proposition de projet pour le PALPE 2012-2013 d'ici le 25 novembre 2011.

Les propositions seront étudiées au niveau du conseil et de la province. La mise en œuvre des projets du PALPE 2012-2013 aura lieu entre le mai 2012 et mai 2013.

Processus de demande et échéances

Les lignes directrices du PALPE ainsi que les formulaires de demande pour 2012-2013 sont disponibles sur la page Web du Programme à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/develop.html>.

Les enseignantes et enseignants, seuls ou en équipes qui peuvent comprendre d'autres intervenantes et intervenants en éducation (p. ex. des aides-enseignantes ou aides-enseignants), peuvent présenter une proposition de projet. La directrice ou le directeur du demandeur (ou les directrices ou directeurs s'il s'agit d'un groupe formé de personnes de plusieurs écoles) déclare qu'elle ou il est au courant de la proposition en signant le formulaire de proposition de projet (cette déclaration ne signifie pas que la directrice ou le directeur appuie la proposition).

On demande à l'enseignante ou l'enseignant (ou le groupe) de transmettre la proposition de projet à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil d'ici le **25 novembre 2011**.

Rôle des conseils scolaires et des écoles provinciales

Toutes les propositions de projet sont présentées à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil. Le conseil scolaire désirera peut-être avoir recours au comité qu'il a créé l'an dernier à cette fin ou établir un nouveau comité composé de membres du personnel du conseil (p. ex. surintendante ou surintendant, personnel enseignant chevronné et direction d'école) ainsi que de représentantes et représentants des associations d'enseignantes et enseignants. On demande à ce comité d'étudier et de sélectionner deux propositions en se servant des critères de sélection des lignes directrices du PALPE.

Sélection finale

La sélection finale en ce qui a trait au financement des projets PALPE relève du Comité d'apprentissage et de leadership du personnel enseignant (CALPE) qui est présidé par le ministre de l'Éducation.

Les étapes suivantes suivront la sélection par le comité d'examen du conseil des deux propositions qu'il souhaite recommander au CALPE :

Étape 1 :

- Les conseils envoient les deux propositions recommandées et, puisque le CALPE pourrait aussi vouloir explorer d'autres projets, une photocopie des sections 1 et 2 de toutes les autres propositions, au plus tard le **16 décembre 2011**, au :
Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement
900, rue Bay
13^e étage, Édifice Mowat
Toronto, Ontario, M7A 1L2
- Les conseils envoient une lettre de remerciement aux demandeurs (un modèle est fourni en pièce jointe).

Étape 2 :

- Si des projets sont sélectionnés par le CALPE, les conseils en seront informés en février 2012. Ils devront alors créer un compte pour le(s) projet(s) sélectionné(s) (un supplément représentant 10 % du budget du projet servira à la gestion du compte par le conseil) et gérer les dépenses du compte conformément aux politiques du conseil.

Étape 3 :

- Le ministère de l'Éducation communiquera avec le personnel choisi afin que ce dernier participe à la séance de perfectionnement professionnel *Compétences en leadership pour les titulaires de classe*, qui aura lieu en **mai 2012**. Le ministère remboursera les frais de suppléance et les coûts d'hébergement et de déplacement liés à cette formation.

Étape 4 :

- Le personnel enseignant participant doit compléter le *PALPE : Gabarit du rapport final du personnel enseignant participant* et le retourner à la directrice ou au directeur de l'éducation du conseil d'ici le **28 juin 2013**.
- Le *PALPE : Gabarit du rapport final du conseil* doit être complété et retourner au ministère de l'Éducation, Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement, d'ici le **31 juillet 2013** accompagné du *PALPE : Gabarit du rapport final du personnel enseignant participant*.

Étape 5 :

- Le ministère de l'Éducation communiquera avec les participantes et les participants afin que ces derniers participent au colloque *PALPE : Partage du savoir*, qui aura lieu en **novembre 2013**. Le ministère de l'Éducation remboursera les frais de suppléance et les coûts d'hébergement et de déplacement liés à cette formation.

Archives de projets complétés

Des informations sur les projets PALPE précédents sont disponibles dans les archives en ligne sur le site web du ministère de l'Éducation au <http://www.edu.gov.on.ca/fre/teacher/tltp.html>. Pour chaque projet, un résumé présente une description du projet, un sommaire de ce qui a été appris, ainsi que les coordonnées de la personne responsable du projet. Ces archives sont une ressource pour les conseils scolaires, les directions d'écoles et le personnel enseignant, qui peut servir de source d'inspiration pour de futures initiatives d'apprentissage professionnel.

Pour de plus amples renseignements sur le rôle du conseil dans le PALPE, n'hésitez pas à communiquer avec Armand Gagné, agent d'éducation du ministère de l'Éducation, au 416 325-1074 ou à armand.gagne@ontario.ca.

Nous nous réjouissons de travailler de nouveau en partenariat avec vous et votre personnel dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme passionnant.

(copie originale signée par)

Paul Anthony

- c. c. Associations du personnel enseignant
- Associations des directions d'école
- Associations des agentes et agents de supervision
- Chefs des bureaux régionaux
- Adjointe administrative ou adjoint administratif de la directrice ou du directeur du conseil

p. j.